



# SMI SANTÉ ESSENTIELLE

Votre complémentaire frais de santé







# Soyez protégé sur l'essentiel au tarif le plus juste !

## Pourquoi choisir SMI santé essentielle ?

SMI santé essentielle est une complémentaire santé qui s'adresse à toute personne rarement malade ou avec peu de besoins santé, qui souhaite, a minima, être **bien couvert en cas d'hospitalisation**. En effet, le coût d'une hospitalisation peut vite être très élevé, notamment avec les dépassements d'honoraires, les frais hospitaliers et la chambre particulière.

**Pour toutes les formules, vous êtes remboursé en hospitalisation. Et selon vos besoins, vous choisissez d'être en plus couvert sur les soins courants ou sur les soins courants, l'optique et le dentaire.**

	HOSPI	ESSENTIEL	COMPLET
 <b>Hospitalisation</b>	<input checked="" type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
 <b>Soins courants</b>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
 <b>Dentaire</b>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
 <b>Optique</b>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>

Avec cette offre modulable, vous bénéficiez de garanties non responsables afin de vous concentrer uniquement sur les postes de soins clés<sup>(1)</sup> :

- des niveaux de remboursements identiques pour les médecins pratiquant des dépassements d'honoraires ou non (DPTM ou non DPTM)<sup>(2)</sup>
- jusqu'à 300 % de la base de remboursement pour les frais de séjours et honoraires médicaux en établissements hospitaliers ;
- jusqu'à 75 € par jour pour une chambre particulière ;
- jusqu'à 100 % de la base de remboursement pour les consultations médicales ;
- jusqu'à 100 % de la base de remboursement pour les soins et les prothèses dentaires ;
- jusqu'à 100 € pour une paire de lunettes.

## Une complémentaire santé qui en fait plus pour vous

De nombreux avantages sont également compris :

- des services inclus pour vous faire économiser tout en étant utiles à votre santé (téléconsultation, assistance, etc.) ;
- une couverture immédiate, sans délai de carence (hors formule niveau hospi<sup>(3)</sup>) ;
- une souscription simplifiée et sans questionnaire médical ;
- un remboursement sous 48 heures ;
- des tarifs négociés avec les partenaires de Santéclair ;
- la gratuité de la cotisation à partir du troisième enfant ;
- un espace adhérent pour effectuer toutes vos démarches en ligne ;
- une équipe à votre écoute pour vous accompagner et vous renseigner.

(1) Les montants indiqués dépendent de la formule choisie.

(2) Dispositif de pratique tarifaire maîtrisée

(3) Un délai de carence de 3 mois est appliqué sur la formule Hospi, sauf en cas d'hospitalisation accidentelle. Dans ce cas, le délai de carence est automatiquement supprimé.

# Faites des économies avec votre mutuelle

Avec **SMI santé essentielle**, vous accédez à un large réseau de professionnels de santé partenaires de Santéclair. Ainsi, vous bénéficiez de prestations et d'équipements de qualité tout en maîtrisant votre budget.

## Des tarifs préférentiels

Les professionnels de santé partenaires de Santéclair vous garantissent des offres préférentielles\*.



Des tarifs négociés sur les verres, **-20 %** sur les montures du panier libre supérieures à 100 € et **-15 %** sur les autres équipements (solaires sans correction, produits pour lentilles).



Jusqu'à **-30 %** en implantologie et des tarifs négociés sur les actes dentaires les plus courants.



Jusqu'à **-15 %** sur les tarifs de consultation avec les diététiciens, ostéopathes et chiropracteurs.

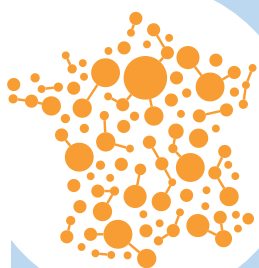


## Une analyse de vos devis

Santéclair vous propose un service d'analyse de devis en hospitalisation, optique, dentaire et audiologie, accessible depuis votre espace adhérent.

Il vous suffit de déposer votre devis et sous 72 heures, un conseiller Santéclair vous indique si la dépense prévue est conforme aux tarifs habituellement pratiqués dans votre région.

En hospitalisation et en dentaire, vous avez également la possibilité d'analyser vous-même votre devis en quelques minutes.



## Plus de 8 500 professionnels de santé partout en France

Pour accéder à ces professionnels, vous disposez d'un service de géolocalisation qui vous permet également de :

- connaître les tarifs pratiqués, le reste à charge et les modes de paiement acceptés ;
- prendre rendez-vous depuis votre espace adhérent ou par téléphone ;
- consulter un classement hospitalier par spécialité.





# Préservez votre santé !

Avec **my SANTÉCLAIR**  
Mon repère santé

## Bénéficiez de services utiles pour faciliter votre parcours de soins...

Avec la plateforme d'orientation Santéclair, vous êtes accompagné et conseillé par des experts à chaque étape de votre parcours de soins.



### Téléconsultation

Vous accédez à des consultations en ligne 7j/7, 24h/24 (sans aucun frais) avec un médecin généraliste ou spécialiste inscrit au Conseil de l'Ordre.



### Deuxième avis médical

En cas de pathologie lourde, vous pouvez demander le recours à une nouvelle analyse de votre diagnostic par un médecin spécialiste. Un compte rendu écrit vous sera transmis en moins de sept jours.



### Analyse de symptômes

Appuyez-vous sur un outil conçu et validé par des médecins pour avoir rapidement un avis sur vos symptômes et être guidé pour leur prise en charge.

## ...et pour vous maintenir en bonne santé

Grâce à une auto-évaluation complète de votre bien-être et de vos habitudes de vie, vous obtenez un **bilan personnalisé** qui vous orientera vers les services et outils adaptés pour agir et préserver votre santé comme :



### Bien dans ma tête

Soyez accompagné, que ce soit pour un mal-être passager ou pour un trouble psychologique plus sévère : consultation avec des professionnels de la santé mentale, annuaire des urgences psychiatriques, etc.



### Coachings sommeil/nutrition/sportif

Adoptez les bons réflexes pour améliorer durablement votre hygiène de vie.



### Coaching arrêt du tabac

Arrêtez de fumer tout en évitant les effets secondaires grâce à un accompagnement sur-mesure, des exercices concrets ainsi que l'accès à un annuaire de spécialistes en addictions et médecines douces.



### Conseils en automédication

Consultez un référentiel de près de 2 000 médicaments qui sont notés selon leur efficacité et leur tolérance. Le prix moyen de vente en pharmacie y est également précisé.

# Soyez accompagné au quotidien

**L'assistance santé** intervient en cas d'événement exceptionnel en apportant un soutien matériel ainsi qu'un accompagnement au quotidien. Ce service est accessible 24h/24, 7j/7.

Principaux services*	Aide à domicile	Garde des enfants	Garde des animaux de compagnie	Présence d'un proche
En cas d'hospitalisation	●	●	●	●
En cas d'immobilisation	●	●	●	●
En cas de maternité	●	●		
En cas de décès	●	●	●	●

\* Conformément aux conditions indiquées dans la notice d'information d'assistance.

## Informations et conseils :



Accompagnement au quotidien



Aides aux aidants



Perte d'autonomie



## Assistance protection juridique santé

Incluse dans votre assistance santé, elle vous permet de bénéficier d'informations juridiques et surtout d'une protection en cas de litige se rapportant à un acte médical et/ou à un produit de santé, qui vous opposerait à un professionnel de santé, un laboratoire, etc.

**SMI entraide** est une plateforme d'écoute vous permettant de solliciter, par téléphone ou par mail, des conseillers afin d'obtenir des informations ou demander une aide dans les domaines de la santé, de la famille, de l'emploi ou du logement.

**L'action sociale** peut vous attribuer une aide financière à caractère exceptionnel. Elle peut intervenir en lien avec des dépenses de santé importantes (optique, audiologie, matériel et aménagements liés au handicap, petit appareillage, service à la personne, soins médicaux, etc.). L'octroi de cette aide n'est pas automatique et est appréciée au cas par cas en fonction de vos ressources.

**Notre service client** est disponible par téléphone ou par email du lundi au vendredi pour répondre à toutes vos demandes. Nos conseillers ont accès à tous les éléments et à l'historique du dossier de chaque adhérent, ce qui garantit des réponses personnalisées et fiables sur toutes les thématiques : bénéficiaires, garanties, réseau de tiers payant, télétransmission, remboursements, prise en charge, etc.

**Votre espace adhérent** favorise le suivi, en temps réel, de vos demandes. Vous pouvez également accéder à l'historique des échanges ou recourir à l'un des services dont vous êtes bénéficiaire. Cet espace, gratuit et sécurisé, est disponible 24h/24, 7j/7 et s'adapte à tous types d'écrans. Il vous permet, entre autres, de :

- faire analyser vos devis ;
- télécharger votre attestation de tiers payant ;
- consulter votre tableau de garanties et vos remboursements des six derniers mois ;
- effectuer la mise à jour de vos données personnelles ou bancaires ;
- accéder aux services proposés par Santéclair.



# Vos garanties

Vous avez le choix parmi trois niveaux de garanties, selon vos besoins et votre budget.

**HOSPI**      **ESSENTIEL**      **COMPLET**

Y compris le remboursement de la Sécurité sociale dans la limite des frais réels engagés

<b>HOSPITALISATION MÉDICALE ET CHIRURGICALE</b> (y compris maternité)			
FRAIS DE SÉJOUR (établissements conventionnés ou non)	300 % de la BR	150 % de la BR	150 % de la BR
HONORAIRES MÉDICAUX ACTES CHIRURGICAUX ET D'ANESTHÉSIE/ACTES CHIRURGICAUX D'OBSTÉTRIQUE	300 % de la BR	150 % de la BR	150 % de la BR
FORFAIT CONFORT (limité à 15 jours par an)	5 € par jour	-	-
CHAMBRE PARTICULIÈRE <b>hors ambulatoire</b> (limitée à 20 jours par an)	75 € par jour	-	40 € par jour
CHAMBRE PARTICULIÈRE <b>en ambulatoire</b> (limitée à 20 jours par an)	25 € par jour	-	20 € par jour
LIT ACCOMPAGNANT pour enfant jusqu'à 16 ans	30 € par jour	-	20 € par jour
FORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER dans la limite de 30 jours par année civile en établissements et services pour maladies nerveuses, mentales ou psychiatriques et à 60 jours par année civile en maison de repos, rééducation ou convalescence	Frais réels	Frais réels	Frais réels
FORFAIT ACTES LOURDS	Frais réels	Frais réels	Frais réels
FORFAIT PATIENT URGENCES	Frais réels	Frais réels	Frais réels
TRANSPORT TERRESTRE	100 % de la BR	100 % de la BR	100 % de la BR
<b>SOINS COURANTS</b>			
HONORAIRES MÉDICAUX CONSULTATIONS - VISITES	-	100 % de la BR	100 % de la BR
ACTES DE CHIRURGIE EN CABINET	-	100 % de la BR	100 % de la BR
ACTES TECHNIQUES MÉDICAUX	-	100 % de la BR	100 % de la BR
RADIOLOGIE - ACTES D'IMAGERIE - D'ÉCHOGRAPHIE	-	100 % de la BR	100 % de la BR
ANALYSES ET EXAMENS DE LABORATOIRE	-	100 % de la BR	100 % de la BR
HONORAIRES PARAMÉDICAUX Kinésithérapeutes, infirmiers, orthophonistes, etc.	-	100 % de la BR	100 % de la BR
MÉDICAMENTS pris en charge à 65 % par la Sécurité sociale	-	100 % de la BR	100 % de la BR
MATÉRIEL MÉDICAL	-	100 % de la BR	100 % de la BR
<b>DENTAIRE</b>			
SOINS	-	100 % de la BR	100 % de la BR
INLAY - ONLAY	-	-	100 % de la BR
PROTHÈSES DENTAIRES prises en charge par la Sécurité sociale	-	-	100 % de la BR
<b>OPTIQUE</b>			
Les forfaits en euros s'entendent Sécurité sociale incluse et sont pris en charge à 100 % du TM a minima. Pour les assurés âgés de 16 ans et plus, un équipement (monture + deux verres), tous les deux ans, sauf si évolution de la vue avec un maximum d'un équipement annuel. Pour les enfants jusqu'à 15 ans inclus, renouvellement à un an avec possibilité d'un renouvellement anticipé.			
ÉQUIPEMENTS À TARIFS LIBRES :			
MONTURE + 2 VERRES SIMPLES	-	-	50 €
MONTURE + 1 VERRE SIMPLE + 1 VERRE COMPLEXE OU HYPERCOMPLEXE	-	-	100 €
MONTURE + 2 VERRES COMPLEXES OU HYPERCOMPLEXES	-	-	100 €
<b>ASSISTANCE</b>			
ASSISTANCE SANTÉ	Oui	Oui	Oui

## Garanties valides depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024

Les garanties sont valables par bénéficiaire.

BR = Base de remboursement de la Sécurité sociale.

En secteur non conventionné, les remboursements sont basés sur le tarif d'autorité.

\* Les délais de renouvellement débutent à partir de la dernière facturation d'un équipement ayant fait l'objet d'une prise en charge par l'Assurance maladie obligatoire.

Pour l'optique, ci-après les correspondances en dioptries :

- verres simples : les verres simples foyer avec une sphère comprise entre -6 et +6 et dont le cylindre est inférieur ou égal à +4 ;
- verres complexes : les verres simples foyer avec une sphère supérieure -6 ou +6 ou un cylindre supérieur à +4 et verres multifocaux ou progressifs ;
- verres hyper complexes : les verres multifocaux ou progressifs sphéro-cylindriques dont sphère hors zone -8 à +8 ou verres multifocaux ou progressifs sphérique hors zone -4 à +4.

Les présentes garanties ne respectent pas les règles relatives aux contrats dits « responsables » fixées par l'article L.871-1 du code de la Sécurité sociale, ses textes d'application ainsi que la réglementation du 100% Santé.



## Qui sommes-nous ?

Créée en 1926, SMI est une mutuelle experte en santé et prévoyance au sein de Covéa, premier groupe mutualiste d'assurance et de protection sociale (réunissant MAAF, MMA, GMF et l'institution de prévoyance APGIS).

Données 2022

  
**562 150**  
personnes protégées  
(santé - prévoyance)



**9 660 269**  
actes remboursés



SMI est certifiée **ISO 9001**  
pour l'ensemble de ses  
processus.



**Siège social – Agence de Paris**  
**2, rue de Laborde - CS 40041**  
**75374 PARIS Cedex 08**

Du lundi au jeudi de 08h30 à 17h00  
le vendredi de 08h30 à 16h00

**Agence de Lyon**  
**33, rue Maurice Flandin**  
**69003 LYON**

Pas d'accueil du public

**Agence de Guyane**  
**2, rue du Capitaine Bernard**  
**97300 CAYENNE**

Du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00  
et de 15h00 à 18h00

[www.mutuelle-smi.com](http://www.mutuelle-smi.com)

**Document d'information à valeur non contractuelle**

SMI, mutuelle régie par les dispositions du livre II du code de la mutualité  
SIREN 784 669 954 | Agréée pour les branches 1, 2, 20 et 21  
Siège social : 2, rue de Laborde - CS 40041 - 75374 Paris Cedex 08

